Projet prêt d'équipement

Constats à l'origine du projet

La prévention des chutes et la sécurité du domicile sont des éléments centraux dans le maintien de l'autonomie des aînés et, par conséquent, dans leur capacité à demeurer à domicile. Il s'agit d'un enjeu de taille, sachant qu'un tiers des aînés de plus de 65 ans à domicile fera une chute au cours de l'année au Québec.

Les listes d'attente sont parfois longues pour avoir accès à des équipements et des services professionnels de la part des établissements de santé.

L'accessibilité économique représente un frein pour une partie de la population aînée dans sa capacité à se procurer des équipements adaptés à ses besoins.

Objectifs

① Prévenir les chutes et maintenir l'autonomie dans les activités de la vie quotidienne.

② Sécuriser les personnes âgées dans leur environnement et leurs déplacements.

③ Apporter un soutien-conseil aux aînés qui pourraient se procurer des équipements non-sécuritaires ou encore non-adaptés à leur besoin, à la pharmacie ou autrement.

④ Favoriser un accès rapide à des équipements adaptés et sécuritaires.

Clientèle visée

- Personne âgée de 65 ans et plus ou encore de 55 à 65 ans présentant un profil gériatrique (perte d'autonomie);
- Demeure à domicile;
- Présente une diminution de mobilité et d'équilibre, avec ou sans antécédent de chutes, qui limite ses déplacements et son autonomie dans ses activités quotidiennes.

CC BY NC ND

Octobre 2022

Modalités du prêt

Prêt d'équipement temporaire dont la durée est déterminée par le besoin de l'aîné.

Par exemple:

- L'aîné désire tester l'équipement avant de se le procurer;
- L'aîné est en attente d'avoir les moyens financiers de se procurer l'équipement;
- L'aîné présente un problème de mobilité temporaire;
- L'aîné est en attente de services en provenance du CLSC.

Un formulaire de prêt d'équipement comprenant les engagements de l'aîné envers cet équipement est signé au moment du prêt. Ce formulaire sert également de décharge de responsabilité envers l'équipe de gériatrie sociale.

Préalables à la mise en place du projet prêt d'équipement

Formation des navigatrices et des navigateurs sur la prévention des chutes et l'adaptation du domicile.

Outils à la disposition de l'équipe de gériatrie sociale

- Fiches d'instructions pour l'entretien et l'utilisation des divers équipements du programme HELP de la Croix-rouge;
- Inventaire type à tenir à jour par la navigatrice ou le navigateur;
- Procédure de nettoyage/désinfection lors du retour des équipements (à venir);
- Procédure de vérification de l'état des équipements lors du retour (à venir).

Partenaires

La Fondations AGES pour la gestion du projet, le support clinique aux équipes de gériatrie sociale et afin de fournir des reçus de charité pour les dons d'équipement.

Collaboration santé internationale (CSI) qui est une organisation de coopération internationale dont les activités de collecte et d'expédition de matériel médical servent à équiper les centres de santé des pays en développement.

Grâce à leur flotte de transport qui se déplace partout au Québec, ils sont en charge de fournir l'équipement aux équipes de gériatrie sociale et d'effectuer les réparations nécessaires. De plus, ils offrent un espace d'entreposage des équipements reçus dans leurs locaux de Québec.



Complémentarité avec les services offerts au CISSS/CIUSSS

- La flexibilité du prêt d'équipement au sein de la gériatrie sociale permet de répondre rapidement au besoin de l'aîné qui est à risque de chutes et ainsi mettre en place des conditions gagnantes, selon des balises cliniques préétablies, pour faciliter son maintien à domicile.
- Si la navigatrice ou le navigateur juge que la condition de l'aîné nécessite une intervention d'un professionnel de la santé, elle fait appel aux services du CLSC, selon les modalités de collaboration établies entre l'équipe de gériatrie sociale et le CISSS/CIUSSS.
- À partir du moment où l'aîné est pris en charge par le CLSC et que des équipements sont fournis, la navigatrice ou le navigateur met fin au prêt.
- Tous les équipements prêtés sont des équipements accessibles en vente libre et ne nécessitent pas de modification du mobilier ni d'expertise professionnelle pour l'installation.
- Le prêt d'équipement par l'équipe de gériatrie sociale représente des avantages certains pour le CLSC en réduisant le stress sur la liste d'attente et en permettant des essais d'équipements préliminaires à l'intervention des professionnels du CLSC, facilitant par la suite leur sélection d'équipements pour l'aîné.